

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 26 Octobre 2021

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la petite salle communale, sous la présidence de Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAOUCHER Stéphane, BELLEC Jean-Pierre, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, BOCQUET Damien, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme.

Absents excusés : DOUSSON Hélène donne pouvoir à BOCQUET Damien, DÉSEVÉDAVY Régis donne pouvoir à BOUGEOT Frédéric, PASCO Cécile donne pouvoir à ROSSA-PINEL Damien, POIRIER-RODRIGUEZ Céline donne pouvoir à GALLE Jean-François. PAILLARD Françoise, RENARD Marine.

Secrétaire de séance : QUINIOU Solange

## 1. Validation du compte-rendu du CM du 21 septembre 2021

Approbation du compte-rendu du CM du 21 septembre 2021

## 2. Bâtiments communaux

### Bilan énergétique des bâtiments communaux présenté par M. LABICHE de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes

M. LABICHE de l'ALEC est venu présenter aux membres du conseil municipal le bilan énergétique des bâtiments communaux sur l'année 2020. Il précise que ces données sont basées sur une année 2020 particulière du fait de la crise sanitaire et des périodes de confinement qui ont été mises en place.

Le patrimoine énergétique de la commune cela représente :

- 9 sites pour 4 288 m<sup>2</sup> de bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, petite salle communale, atelier, bibliothèque, vestiaires de foot, ancienne école et église)
  - ↳ 9 contrats d'électricité
  - ↳ 2 sites de livraisons de gaz (école et salle polyvalente)
  - ↳ 1 site de livraison de fioul (ancienne école)
- Véhicules et équipements thermiques (carburant : gasoil, essence et gasoil non routier)
- Eclairage public (4 contrats d'électricité)
- Eau potable (8 points de comptage)
- Energies renouvelables (1 installation solaire thermique sur le restaurant scolaire)

Le budget annuel de la commune lié aux dépenses énergétique s'élève à 46 300 € soit 250 MWh consommé (l'équivalent d'environ 25 foyers). Les consommations sont en baisses de 26% par rapport à 2019 et de 23% par rapport à 2018.

Sur Mouazé, ces dépenses représentent 5.7% du budget de fonctionnement, soit 165 kWh par habitant ou 28 € par habitant ou 63 kWh par m<sup>2</sup>. Ces chiffres demeurent inférieurs à la moyenne relevée sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Les bâtiments communaux représentent 80% des consommations d'énergie de la commune, l'éclairage public 16% et les carburants, 4%.

- Le coût des énergies est le suivant :
- Electricité : 195 € le MWh
  - Gaz propane : 190 € le MWh

*Pour information : le bois granulé c'est 60 € le MWh et le bois plaquette c'est 33 € le MWh*

Avec une consommation énergétique maîtrisée, la commune pourrait économiser 341 000 € sur 20 ans, soit 17 000 € par an, soit 929 MWh

La commune émet 48T de CO2 par an ce qui équivaut à 48 vols Paris/New-York ou 250 000 km en voiture (6 fois le tour du monde) ou 17T de charbon brûlé. L'école représente à elle seule 61% des émissions des gaz à effet de serre de la commune.

Sur 2021, Mouazé a valorisé 2 660 € de certificats d'économies d'énergie avec la rénovation de la mairie.

Les actions à mener en 2022 sont les suivantes :

- ↪ Saisie et suivi des consommations d'eau et d'énergie sur les bâtiments
- ↪ Surveillance de la qualité de l'air intérieur à l'école
- ↪ Rénovation énergétique de la petite salle communale

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 2021-069 : RGPD : renouvellement de la convention de la mission de délégué à la protection des données mutualisé du CDG 35**

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine a mis en place ce service.

M. Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

**Vu** le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

- D'APPROUVER la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données ;
- D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35 ;
- D'AUTORISER le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

### 3. Sports

#### **Délibération n° 2021-070 : Sports : aire de jeux du bas du bourg : validation du devis de remise en état**

M. FAOUCHER fait part au conseil municipal que l'aire de jeux du bas du bourg (près du cimetière), est en très mauvais état et qu'il y a lieu de procéder à des réparations pour qu'il puisse être à nouveau utilisé, sans risque par les enfants de Mouazé.

Il présente au conseil municipal un devis de la société Proludic pour le changement des pièces défectueuses, cassées et fortement abîmées. Celui-ci s'élève à 3 329.16 € HT soit 3 994.99 € TTC.

Il précise que ces dépenses, n'ayant pas été inscrite au budget 2021, se feront sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver les réparations de remise en état de l'aire de jeux situé en bas du bourg (près du cimetière) ;
- De valider le devis de la société Proludic de Vouvray pour un montant de 3 329.16 € HT soit 3 994.99 € TTC ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de cette affaire.

\*\*\*\*\*

### 4. Cimetière

#### **Délibération n° 2021-071 : Cimetière : reprise des concessions échues**

M. FAOUCHER fait part au conseil municipal que Roselyne travaille depuis 2 ans, maintenant, à mettre en jour les concessions du cimetière de la commune. A ce jour, près de 14 concessions sont échues et non renouvelées par les concessionnaires ou leurs ayants-droits. Il y a donc lieu de les récupérer pour les proposer à nouveau « à la vente ». Le coût de la reprise s'élève à 1 400 € TTC par concession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 15 voix pour et 2 abstentions :

**Vu** le faible capacité du cimetière à accueillir d'autres concessions,

**Vu** le devis proposé par l'entreprise pour la reprise des concessions échues et non renouvelées,

- D'approuver la reprise des 14 concessions échues et non renouvelée dans le cimetière communal ;
- De demander d'autres devis pour ces travaux de reprises ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de cette affaire.

*Echanges :* M. ROSSA PINEL demande quand est-ce qu'il sera nécessaire d'agrandir le cimetière. M. FAOUCHER indique qu'à ce jour, il reste 3 places libres dans le cimetière. La reprise des 14 concessions échues et non renouvelées permettraient de repousser les travaux d'extension du cimetière de quelques années mais que ceux-ci devront être réfléchis avant la fin du mandat.

\*\*\*\*\*

### 5. Terres de Sources

#### **Délibération n° 2021-072 : « Terres de sources » : adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes d'acheteurs publics**

**Vu** l'article L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

**Vu** l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales Modifié par ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 - art. 101 ;

**Considérant** le rapport présenté par M. le maire,

**Constatant** la convergence des problématiques qualité de l'eau et qualité de l'air, il est proposé aux syndicats de production d'eau potable, aux Pays de Rennes, de Fougères ainsi qu'à leurs EPCI et communes d'adhérer au projet dénommé « Terres de Sources ». Le projet Terres de Sources vise la transition agroécologique et alimentaire du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 14 voix pour et 3 abstentions :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Mouazé au groupement de commandes, dans lequel la Collectivité Eau du Bassin Rennais sera le coordonnateur, pour la passation de marchés préservation des ressources en eau potable et de l'air du Bassin Rennais, du Pays de Rennes et du Pays de Fougères ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention constitutive de ce groupement intégrant les dispositions exposées dans le rapport figurant ci-dessus et selon laquelle la commune s'engage à participer :
  - ↳ au titre de l'achat de produits alimentaire durables et éventuellement de prestations d'éducation à l'alimentation durable,
  - ↳ au titre de la participation à des travaux en partenariat avec les autres restaurations collectives qu'elles soient gérées en régie ou confiée à un prestataire privé.
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à exécuter le ou les marchés élaborés par le groupement ;
- De proposer M. BOUGEOT Frédéric en tant que représentant qualifié de la commune pour participer à titre consultatif à la Commission d'Appel d'offre de ce groupement.

Echanges : M. GALLE demande combien d'exploitation cela représente. M. BOUGEOT explique que, comme le groupement est en train de se créer, le chiffrage n'est pas encore établi. M. FAOUCHER remarque que l'avantage de ce groupement de commande est le circuit-court.

M. BOUGEOT demande aux membres du conseil municipal s'ils veulent encourager ce type d'initiative afin de soutenir les agriculteurs locaux. M. BELLEC demande pourquoi le montant annuel consommé est limité à 15% du budget annuel d'acquisition de denrées alimentaires. M. BOUGEOT répond que la réglementation des marchés public interdit une mise en concurrence déloyale. Ce groupement de commandes ne peut pas se substituer aux marchés d'acquisition de denrées alimentaires.

Mme NGUIE fait part au conseil que le catalogue « Terres de sources » peut être proposé à MAFFRAIS Service, notre fournisseur de repas à la cantine.

M. FAOUCHER demande si les exploitants de Mouazé peuvent y adhérer. M. BOUGEOT répond qu'à partir du moment où ils s'engagent dans la démarche et répondent aux exigences de « Terres de sources », ils peuvent adhérer.

M. BLANCHET rejoint la réflexion de M. GALLE sur l'échec de la politique environnementale en matière de pollution agricole sur les dernières décennies.

\*\*\*\*\*

## 6. Communauté de Communes : rapport d'activités 2020

M. le maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2020 de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Ce rapport est disponible sur le site internet de la CCVIA dans l'onglet « Publication », « Autres documents ».

Suite à la présentation de ce rapport, le conseil municipal n'apporte aucune observation.

## 7. Questions diverses

- Prochain conseil : Mardi 30 novembre 2021 à 20h30
- Convention Territoriale Globale CTG : information : M. NGUIE informe les membres du conseil municipal que la commune de Mouazé s'est engagée à signer la convention territoriale globale
- Spectacle de Noël : information : M. BOCQUET informe le conseil municipal que, faute d'animation enfance-jeunesse sur 2021 pour cause de crise sanitaire, la commission enfance-jeunesse a décidé de payer un spectacle de Noël lors du marché de Noël organisé par l'APE, mi-décembre. Cette animation est propre à l'année particulière 2021 et ne sera pas réitérée tous les ans.
- Budget 2022 : M. BOUGEOT demande à chaque commission de réfléchir aux projets 2022 afin de commencer à établir les budgets d'investissement et de fonctionnement 2022.
- Anciennes lagunes : Une réunion de cadrage a eu lieu le 21 octobre pour rencontrer les différents partenaires associés à la réhabilitation des anciennes lagunes de Mouazé : l'agence de l'eau, la DDTM, le bureau d'études, les Bassins Versants, la mairie de Mouazé.  
Le projet de réhabilitation est entièrement financé par l'agence de l'eau et les Bassins versants. 5 scénarios vont être proposés par le bureau d'étude en sept/oct 2022. Le début des travaux est prévu pour 2023.  
Les objectifs de la réhabilitation sont de préserver et de développer la biodiversité.
- Travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée du bourg : M. GALLE présente le planning prévisionnel des travaux suite à la réunion publique du 18/10/2021.
- ✓ Nov à mi-décembre 2021 : mission de projet
  - ✓ Fin décembre 2021 à janvier 2022 : consultation des entreprises
  - ✓ Février 2022 : analyse des offres et notification des marchés
  - ✓ Mars 2022 : préparation du chantier
  - ✓ Avril à Juillet 2022 : travaux de voirie
  - ✓ Septembre à novembre 2022 : traitement particulier sur chaussée et aménagement paysager
  - ✓ Début décembre 2022 : mission AOR : réception des travaux

La mise en place d'une écluse sur la portion de RD 25 située entre le rond-point des Camélias et l'arrêt multimodal est envisagée. Une réunion doit avoir lieu le 17/11/2021 pour en discuter.

La mise en place du radar pédagogique sur cette portion de route est à l'étude et une signalisation provisoire pourra être installée.

Les priorités à droite en entrée de bourg depuis la RD 175 vont être remplacé par des STOP. Le régime de priorité à droite demeurera dans le centre du bourg après le rond-point des Camélias.

- Sécurité routière : M. BOUGEOT et Mme QUINIOU ont rencontré la gendarmerie le 26/10. Des contrôles de vitesse vont être effectués dans le bourg de Mouazé dans les prochaines semaines.
- Mutuelle communale : Suite à la signature de la convention de la mutuelle communale avec AXA, le maire informe le conseil municipal qu'une réunion d'information va être organisé le 1<sup>er</sup> décembre prochain.
- Mobilité : M. ROSSA PINEL demande au maire et au conseil municipal :
- ↳ Autopartage : La commune est-elle intéressée par la mise en place d'une voiture électrique en autopartage. Dispositif proposé par la CCVIA pour un an. Les élus sont partants pour accueillir ce service sur le territoire. Le véhicule pourra être stationné sur l'aire multimodal.
  - ↳ Borne de recharge : le SDE 35 propose la mise en place d'une borne de recharge pour voiture

électrique. Est-ce que la commune est intéressée ? Il y a un an, M. BOUGEOT et M. FAOUCHER avaient rencontré le SDE 35 sur le sujet. Il avait été dit que le SDE 35 ne prendrait en charge que 20% de l'installation de la borne.

Aujourd'hui, il semblerait que la prise en charge soit entièrement à la charge du SDE 35. Les élus sont favorables à l'installation d'une borne de recharge mais le financement de celle-ci devra être éclairci.

- ↳ Pistes cyclables : le projet de piste cyclable St Aubin-Mouazé est en cours de discussion. La prochaine réunion sur le sujet se tiendra le 10/12/2021
- ↳ Navette communautaire : sujet abordé en conseil d'administration du CCAS
- ↳ Mobi-futé : Service en perte de popularité qui pourrait être arrêté.

→ Agenda :

- ✓ 11/11/2021 : messe à Gahard puis dépôt de gerbe au monument de Mouazé à 11h15
- ✓ 27/11/2021 : Journée citoyenne. Au programme :
  - ↳ 9h : rendez-vous à la salle polyvalente
  - ↳ 9h à 12h : atelier de réhabilitation de la cabine téléphonique
  - ↳ 9h30 à 12h : ramassage des déchets
  - ↳ 12h : plantation d'un arbre pour les naissances 2020
  - ↳ 12h à 14h : galette saucisse
  - ↳ 14h à 15h : visite de la mairie
  - ↳ 14h à 17h30 : Atelier réparation de vélos
- ✓ 13/12/2021 : Vœux de la communauté de Communes à Mouazé
- ✓ 14/12/2021 : conseil communautaire à Mouazé
- ✓ 07/01/2022 : Vœux de la municipalité de Mouazé à 18h30

→ Rénovation salle communale : M. FAOUCHER informe le conseil municipal qu'un groupe de travail a été créé pour travailler sur la rénovation énergétique de la petite salle communale. Ce groupe est composé de JP. BELLEC, JF. GALLE, G. FOUCHER, A. LE POTTIER et lui-même. Si d'autres élus sont intéressés, ils peuvent se joindre au groupe. Mme NGUIE est intéressée.

Les dossiers de demande de DETR devant être déposés pour le 17/12/2021, le planning est très serré pour obtenir tous les devis. M. FAOUCHER informe le conseil municipal que Mme FRALEUX, architecte qui s'est occupé des travaux de rénovation de la mairie, a été contacté pour un devis de maître d'œuvre pour ces travaux. Après un premier rendez-vous, elle nous a confirmé pouvoir faire tous les chiffrages avant le 25/11/2021. Un 2<sup>nd</sup> cabinet de maîtrise d'œuvre a été contacté mais n'a pas encore répondu.

Le chiffrage global du projet pourrait s'élever à 100 000 € TTC et comprend l'isolation des murs, la réfection du sol, le changement des menuiseries et du chauffage. Il faudra prévoir également, refaire l'installation électrique car, aujourd'hui, le disjoncteur se trouve dans la mairie.

Il faut également prévoir des diagnostics amiante, bois, accessibilité et une étude thermique avant et après travaux pour pouvoir prétendre au fonds d'urgence 35.

Ces travaux de rénovation ne seront possibles que si les financements sont accordés (DETR, fonds d'urgence 35, ALEC, CEE)

Le début prévisionnel des travaux est fixé à octobre 2022

→ Divers : M. BLANCHET souhaitait revenir sur la réunion publique du 18/10/2021 au cours de laquelle il a dit question du développement de la commune. M. BLANCHET souhaitait porter une attention particulière sur la question du développement. En effet, il souhaiterait que la commune se fasse accompagner dans une prospective à long terme sur le développement du territoire car ces dernières années, la croissance s'est faite en dent de scie, ce qui n'a pas facilité le développement des services publics. M. BOUGEOT répond que nous sommes face à une problématique qu'il faut prendre en compte. La municipalité doit conserver la maîtrise des projets d'urbanisation afin de veiller à l'adéquation entre la population et les services (notamment l'école). Il faut également suivre les opportunités foncières qui pourraient se présenter. Le renouvellement se fait actuellement par le turnover des habitations, il n'en sera pas toujours de même.